

Comment se comporter en cas d'inondation



Ces dernières semaines certaines régions ont été touchées par d'importantes inondations. L'Avesnois a, cette fois été épargné. Vous trouverez ci-après quelques conseils en cas d'inondations.

De manière générale vous devez vous tenir informé en écoutant de préférence la radio locale (Canal FM, Echo FM, France Bleue Nord), mais aussi en consultant le site de la Préfecture du Nord.

Ne vous déplacez pas, que ce soit à pied ou en voiture. Les limites d'une voie deviennent invisibles quand celle-ci est submergée. De plus, une voiture flotte dès 40 cm d'eau et vous perdez alors le contrôle de votre véhicule.

Évitez de téléphoner, sauf en cas d'urgence vitale, afin de ne pas saturer le réseau et de permettre aux services d'accomplir leurs missions. **Écoutez les consignes de sécurité qui vous seront transmises par les autorités locales, notamment par votre municipalité.**

Plusieurs situations spécifiques :

Chez vous :

Restez chez vous et gardez près de vous votre kit d'urgence. Ce kit doit être préparé hors situation de crise pour vous permettre de supporter l'isolement en attendant les secours. Écoutez la radio et suivez les consignes de sécurité. Si votre habitation se retrouve isolée par les eaux, installez en hauteur les produits toxiques et montez dans les étages. Coupez l'eau, le gaz et l'électricité.

Sur la route :

Si au moment du phénomène vous vous trouvez sur le réseau routier ou si vous ne pouvez faire autrement que de prendre la route:

- Soyez très prudent et écoutez la radio locale ou 107.7.
- Informez vos proches de votre destination. Autrement, n'utilisez pas votre téléphone.
- Suivez les déviations mises en place par les services de police et de gendarmerie.
- Ne pas vous engager sur des voies immergées.

Sur votre lieu de travail :

Suivez les consignes de sécurité transmises par l'agent de prévention de votre structure. Il est l'interlocuteur privilégié des services de sécurité civile et de secours.

Ne pas évacuer sauf indications contraires de l'autorité compétente.

Le kit d'urgence contient au minimum :

- de l'eau en quantité suffisante pour toute votre famille et pour plusieurs heures (comptez 6l / personne)
- des outils de base (couteau, ouvre boîte, ...)
- de la nourriture de secours, consommant peu d'eau (barre de céréales, conserves, fruits secs)
- une lampe de poche avec des piles de rechange
- une radio à pile (avec des piles de rechange)
- trousse médicale et produits d'hygiène sans eau
- un téléphone portable chargé

En cas d'évacuation :

- un double des clefs de la maison, vos clefs de voiture
- vos papiers d'identité (et photocopies), et le numéro de votre assureur
- un peu d'argent liquide et votre carte de crédit

Pour aller plus loin vous avez la possibilité de réaliser un Plan Familial de Mise en Sureté (PFMS) en amont de la crise. Une brochure intitulée « je me protège en famille » disponible à l'adresse suivante :

<https://www.interieur.gouv.fr/Alerte/Savoir-reagir-a-l-alerte/Comment-se-preparer> vous aidera à le réaliser.